



ENTREPRISES AGROALIMENTAIRES

FICHE RÉGIONALE • ÎLE-DE-FRANCE • ÉDITION 2021

DÉFINITIONS

L'**entreprise agroalimentaire** considérée ici est une entreprise dont l'activité principale au sens de la Naf rév. 2 (2008) concerne les « industries agroalimentaires » (comprenant la « fabrication de boissons »). L'artisanat commercial et le commerce de gros ne sont donc pas inclus (sauf indication contraire). Dans les données régionales présentées dans ce document, l'entreprise est prise dans son acception « unité légale », c'est-à-dire qu'à chaque numéro Siren de 9 chiffres, attribué par le répertoire national des entreprises géré par l'Insee, correspond une unité. Seules les entreprises dont au moins 80 % des salariés se trouvent dans la région sont incluses dans les données concernant les entreprises agroalimentaires (entreprises mono-régionales ou quasi-mono-régionales).

L'**établissement** est une unité de production géographiquement individualisée, mais juridiquement dépendante de l'entreprise. Un établissement produit des biens ou des services : ce peut être une usine, un site de vente, un magasin d'une coopérative, etc. Il constitue le niveau le mieux adapté à une approche géographique de l'économie. Il est identifié par son numéro Siret de 14 chiffres.

Un **poste de travail (ou poste)** correspond à la relation entre un salarié et un établissement pendant une période donnée. Ainsi, un salarié qui travaille dans deux établissements (à une date donnée ou sur une certaine période) occupe deux postes. Inversement, plusieurs contrats de travail entre le salarié et le même établissement (à une date donnée ou successivement sur une certaine période) ne constituent qu'un seul poste. Dans la source Flores, sont comptabilisés tous les postes présents la dernière semaine de décembre dans l'établissement, hors intérimaires.

CHIFFRES CLÉS • LES ENTREPRISES AGROALIMENTAIRES EN ÎLE-DE-FRANCE EN 2018



7 243,4
millions d'euros
de chiffre d'affaires dont
1 592,8 millions d'euros
réalisés à l'export



22 004
postes salariés
fin 2018⁽²⁾



792
établissements
employeurs⁽²⁾



1 107
entreprises



4,3%
du chiffre d'affaires
des entreprises
agroalimentaires
en France



10,4%
du chiffre d'affaires
manufacturier régional



6,3%
de l'emploi
manufacturier
régional⁽²⁾

Ne sont pas pris en compte dans l'analyse et les données présentées :

- l'artisanat commercial⁽¹⁾ : **2 490,4** millions d'euros de chiffre d'affaires, **31 931** postes salariés fin 2018 et **5 229** établissements employeurs ;
- le commerce de gros agroalimentaire : **40 313,2** millions d'euros de chiffre d'affaires, **41 884** postes salariés fin 2018 et **2 719** établissements employeurs.

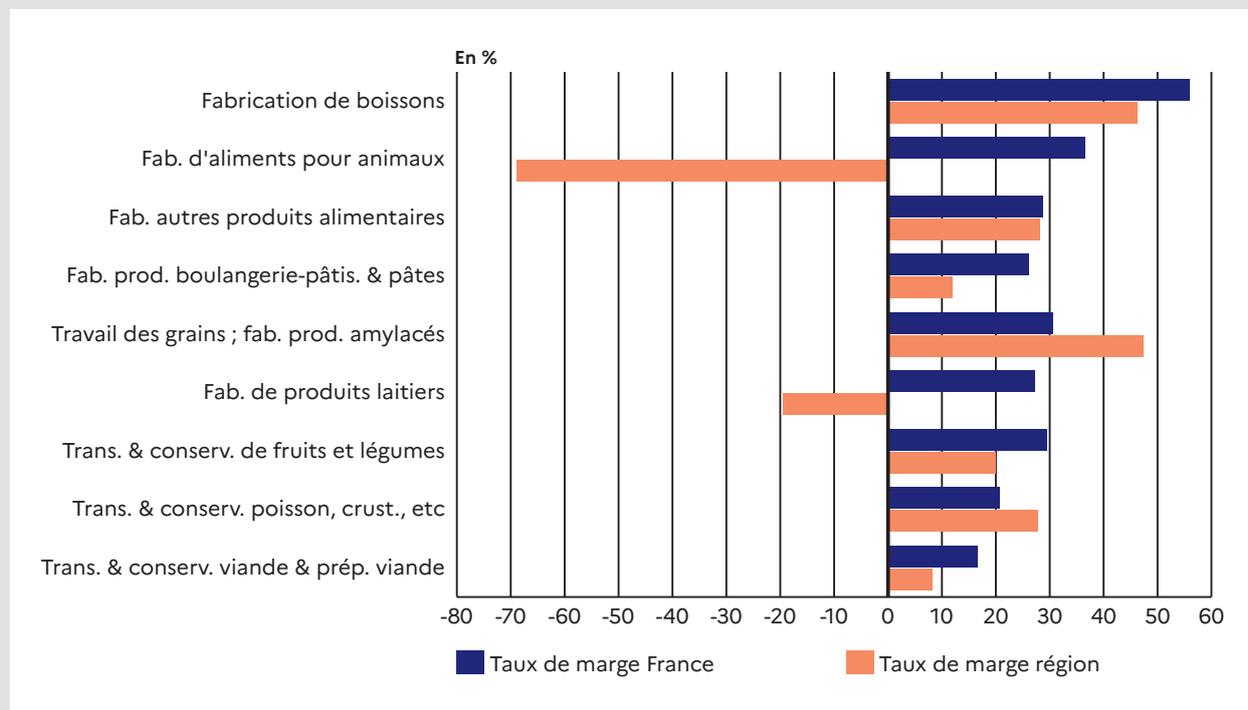
(1) L'artisanat commercial correspond aux activités des secteurs de la charcuterie et de la boulangerie-pâtisserie.

(2) L'emploi et le nombre d'établissements sont mesurés à partir de la source Flores 2018. Cette source couvre les établissements employeurs, c'est-à-dire les établissements ayant eu au moins un salarié pendant l'année N ou N-1.

DYNAMIQUES DES ENTREPRISES

TAUX DE MARGE PAR SECTEUR DES ENTREPRISES MONO ET QUASI-MONORÉGIONALES DE LA RÉGION EN 2018

Source : Esane 2018, Flores 2018, SIRUS, Insee - traitements SSP

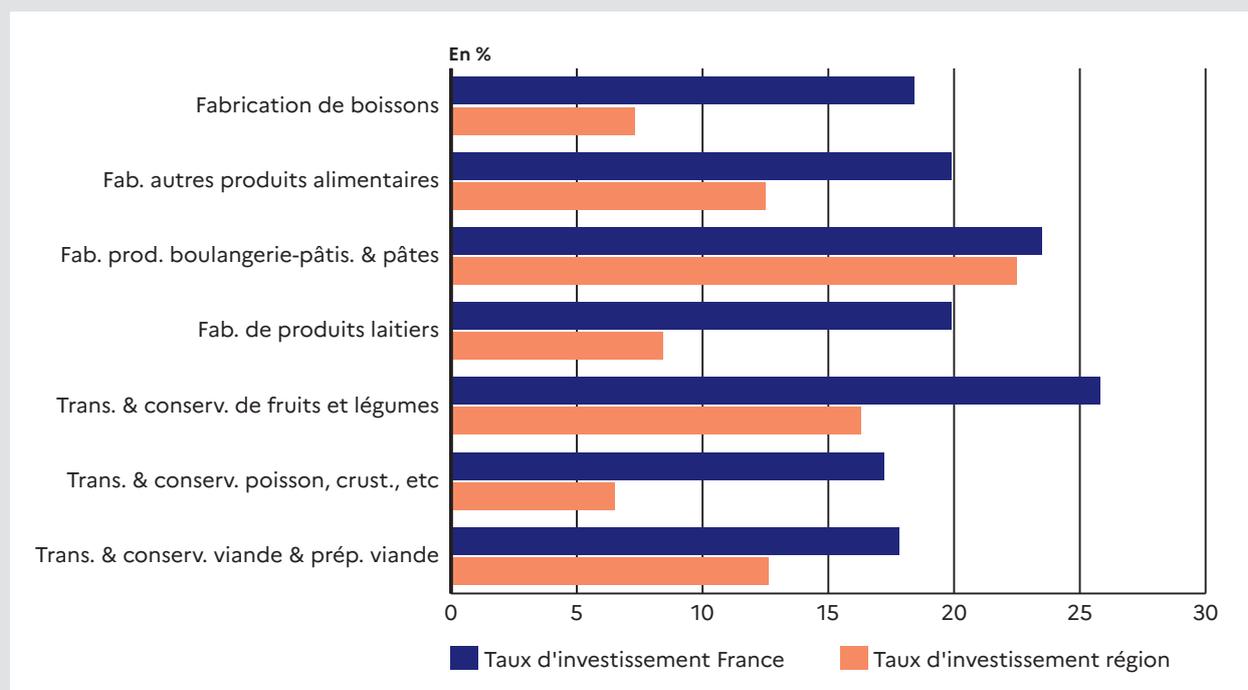


Champ : entreprises françaises ; entreprises mono ou quasi-monorégionales de la région Île-de-France

Note : le secteur 104 (Fab. huile et graisse végétale & animale) n'apparaît pas car il est soumis au secret statistique

TAUX D'INVESTISSEMENT PAR SECTEUR DES ENTREPRISES MONO ET QUASI-MONORÉGIONALES DE LA RÉGION EN 2018

Source : Esane 2018, Flores 2018, SIRUS, Insee - traitements SSP



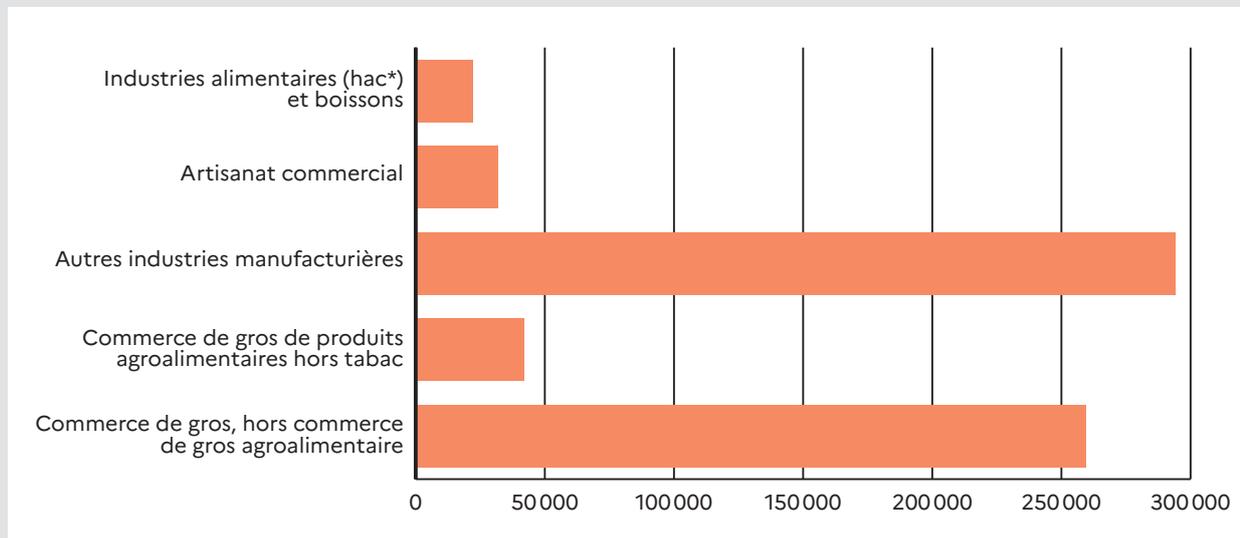
Champ : entreprises françaises ; entreprises mono ou quasi-monorégionales de la région Île-de-France

Note : les secteurs 104 (Fab. huile et graisse végétale & animale), 106 (Travail des grains ; fab. prod. amylacés) et 109 (Fab. d'aliments pour animaux) n'apparaissent pas car ils sont soumis au secret statistique

L'EMPLOI DANS LES ENTREPRISES AGROALIMENTAIRES : ÉVOLUTIONS ET SPÉCIFICITÉS

NOMBRE DE POSTES SALARIÉS PAR SECTEUR EN 2018

Source : Flores 2018, Insee - traitements SSP

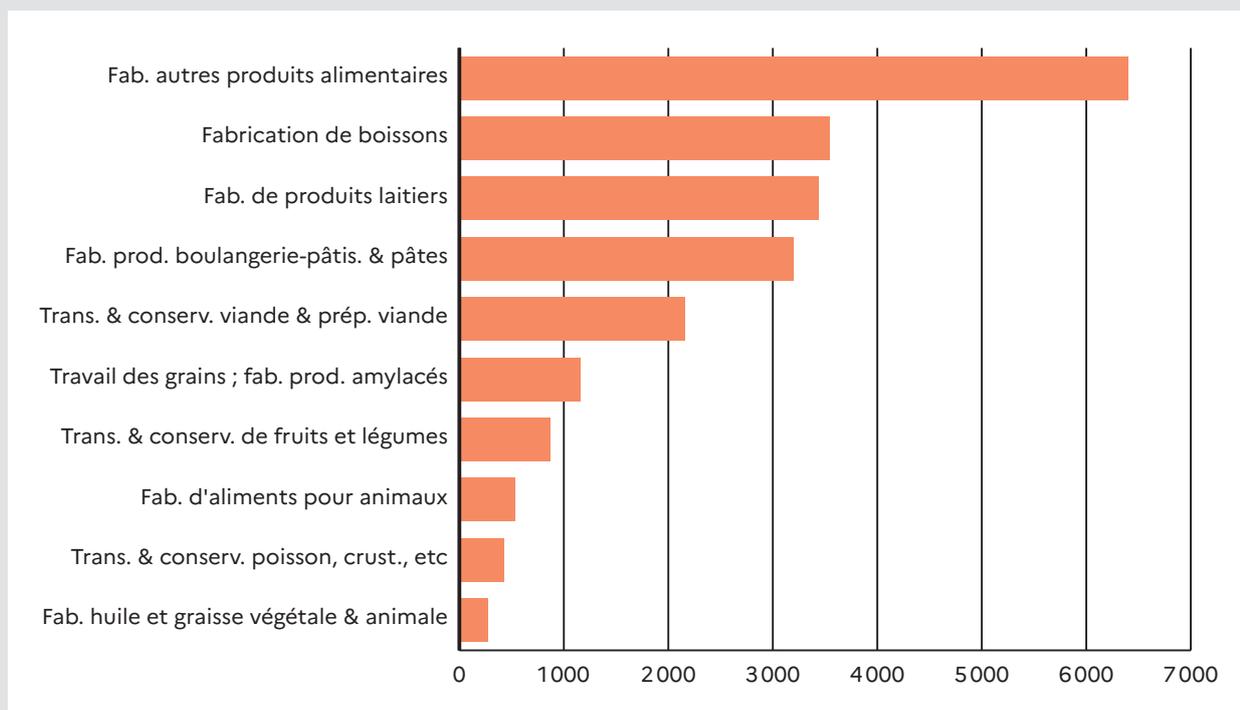


Champ : nombre de postes des établissements actifs situés dans la région Île-de-France fin 2018

*hac : hors artisanat commercial. L'industrie agroalimentaire et l'ensemble de ses composants sont présentés hors artisanat commercial

NOMBRE DE POSTES SALARIÉS PAR SECTEUR AGROALIMENTAIRE EN 2018

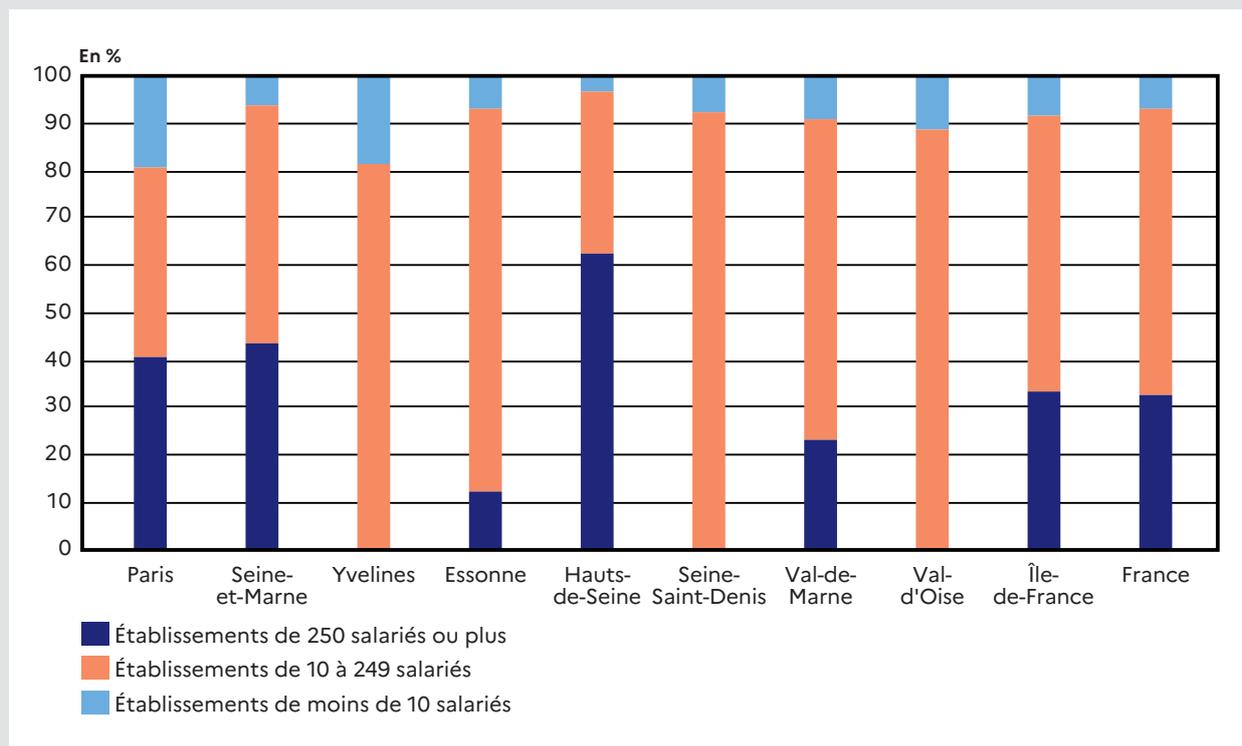
Source : Flores 2018, Insee - traitements SSP



Champ : nombre de postes des établissements actifs situés dans la région Île-de-France fin 2018

NOMBRE DE POSTES SALARIÉS PAR DÉPARTEMENT ET TAILLE D'ÉTABLISSEMENTS EMPLOYEURS EN 2018

Source : Flores 2018, Insee - traitements SSP



Champ : nombre de postes des établissements actifs situés dans la région Île-de-France et en France fin 2018

NOMBRE D'ÉTABLISSEMENTS AGROALIMENTAIRES ET LEURS POSTES SALARIÉS PAR DÉPARTEMENT

Source : Flores 2018, Insee - traitements SSP

Département	Nombre d'établissements employeurs	Nombre de postes fin décembre 2018
Paris	190	2 506
Seine-et-Marne	113	4 497
Yvelines	77	1 088
Essonne	72	2 396
Hauts-de-Seine	87	5 513
Seine-Saint-Denis	85	1 669
Val-de-Marne	106	2 983
Val-d'Oise	62	1 352

Champ : nombre de postes des établissements actifs situés dans la région Île-de-France fin 2018

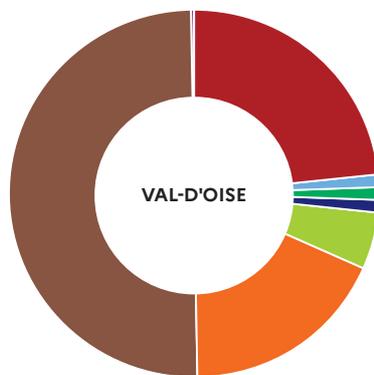
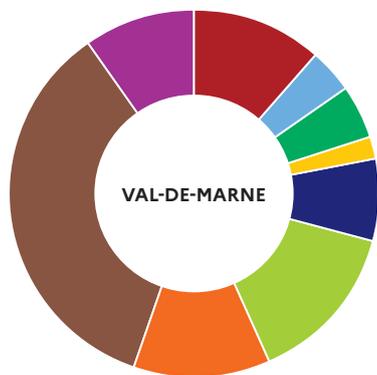
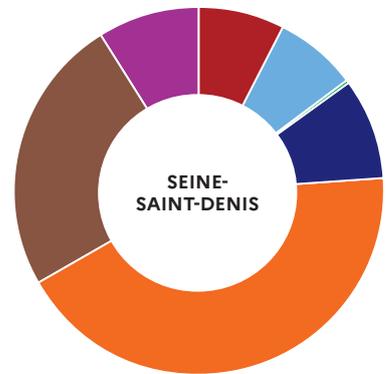
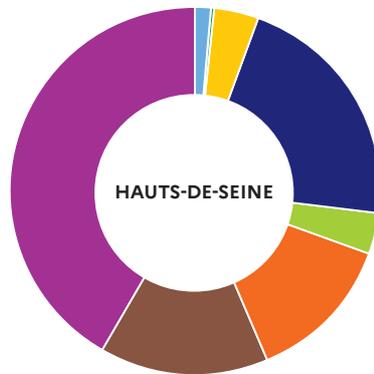
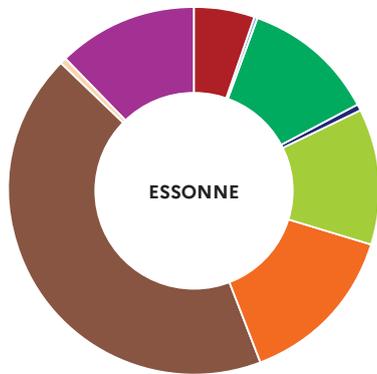
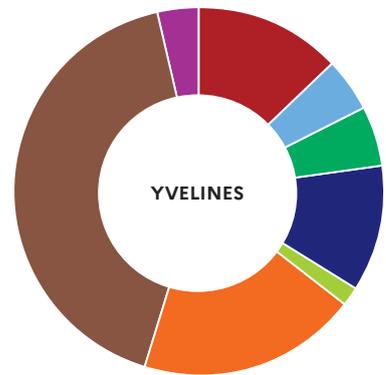
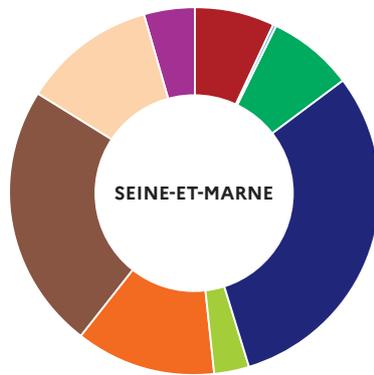
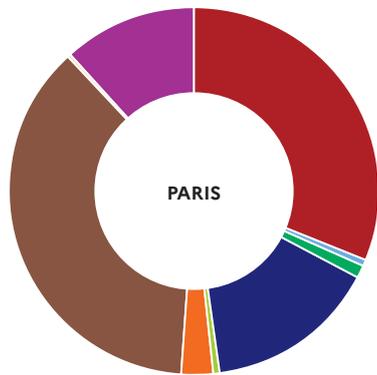
RÉPARTITION DES POSTES SALARIÉS DES ÉTABLISSEMENTS AGROALIMENTAIRES PAR SECTEUR ET PAR DÉPARTEMENT EN 2018

Source : Flores 2018, Insee - traitements SSP

- Trans. & conserv. viande & prép. viande
- Trans. & conserv. poisson, crust., etc
- Trans. & conserv. de fruits et légumes
- Fab. huile et graisse végétale & animale

- Fab. de produits laitiers
- Travail des grains ; fab. prod. amylacés
- Fab. prod. boulangerie-pâtis. & pâtes
- Fab. autres produits alimentaires

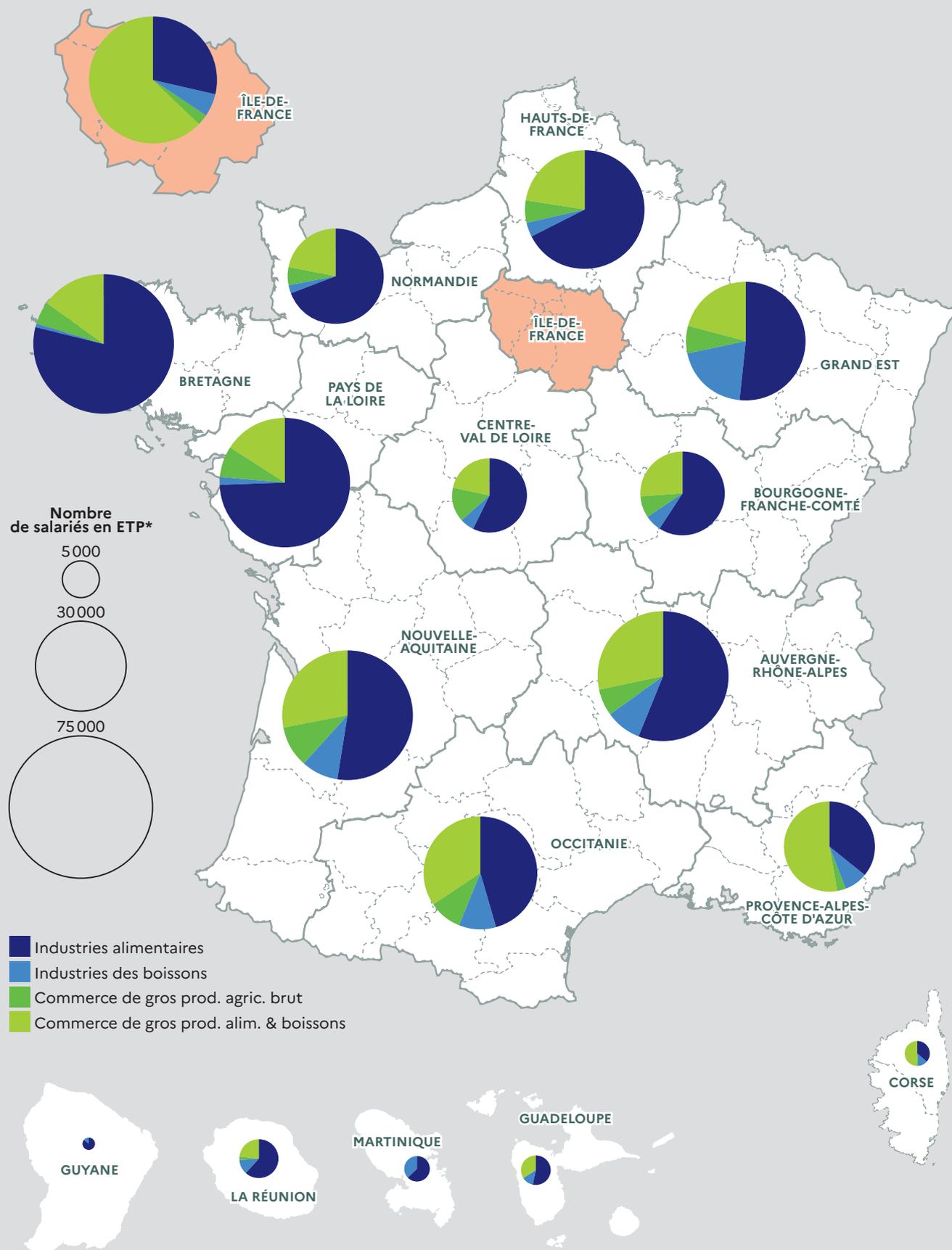
- Fab. d'aliments pour animaux
- Fabrication de boissons



Champ : nombre de postes des établissements actifs situés dans la région Île-de-France fin 2018

ÉTABLISSEMENTS DES INDUSTRIES ET DU COMMERCE DE GROS AGROALIMENTAIRES : EMPLOI SALARIÉ ETP EN 2018

Source : Insee, Flores - traitements SSP



Champ : établissements ayant pour secteur d'activité l'industrie et le commerce de gros agroalimentaires, hors artisanat commercial et hors tabac, DOM inclus (hors Mayotte)
 * équivalent temps plein

ANALYSE DES ENJEUX RÉGIONAUX ET VALORISATION DES INITIATIVES COLLECTIVES

Quelques précisions sont nécessaires pour ajuster la signification des chiffres-clés concernant les IAA en Île-de-France. Le nombre d'entreprises en Île-de-France fait l'objet d'une surévaluation du fait de la présence de nombreux sièges sociaux d'entreprises agroalimentaires auxquels sont également rattachés des salariés pourtant en poste dans d'autres régions. Les établissements de 2^e et 3^e transformation sont très nombreux et non comptabilisés. L'ensemble de la filière alimentaire (incluant grossistes, artisans et restauration sociale) compte ainsi plus de 200 000 salariés. Les petits, voire très petits établissements, ont un poids important ainsi que de nombreux grossistes et des groupements d'achats publics pour la restauration parmi les plus importants de France et contribuent à la vigueur de l'activité agroalimentaire de la région.

DES ATOUTS EN ÎLE-DE-FRANCE

- > L'accès direct à un bassin de consommation sans équivalent en France.
- > Une diversité certaine des établissements dans la filière agroalimentaire, en taille et en activité.
- > Une variété et une haute valeur ajoutée des produits associés à cette diversité.
- > Un environnement favorable en termes de R&D (INRA, AgroParisTech, etc.), de conseil et d'innovation (présence importante de centres de recherche, de formation et de conseil, pouvant se tourner vers les IAA et des démarches collectives en IAA s'appuyant sur des institutions et organismes structurants).
- > Des infrastructures nombreuses et fonctionnelles (transports, bases logistiques).
- > Un potentiel d'opérateurs puissants (commerçants de gros, transformateurs, distributeurs).
- > L'image de Paris et du Marché international de Rungis, tourné vers les métiers de bouche de haut de gamme.
- > Une marque régionale « Produit en Île-de-France » pour renforcer l'image des productions et savoir-faire franciliens.

ET DES DÉMARCHES STRUCTURANTES À CONFORTER

- > Les actions collectives financées par l'État dans le cadre du Dispositif national d'aide à l'investissement immatériel (DINAII) dédié aux IAA.
- > Les actions déclinées dans le cadre de la Charte emploi alimentaire dont Ocapiat est désigné comme organisme relais pour le déploiement et le suivi.
- > Le Conseil régional d'Île-de-France soutient les actions de structuration de la filière agroalimentaire et la préparation du secteur aux enjeux du futur.
- > Enfin, l'Association régionale des industries agroalimentaires (ARIA Île-de-France), qui, au-delà de sa mis-

sion fédérative, structure et anime la filière et soutient son développement en promouvant les actions commerciales, les réflexions stratégiques relatives à la performance et la compétitivité en mettant l'accent sur les mutualisations commerciales et logistiques.

MAIS AUSSI DES CONTRAINTES

Il importe de souligner que ce tissu industriel est faiblement lié aux productions agricoles régionales, à l'exception des secteurs du travail des céréales et dans une moindre mesure, du travail des betteraves sucrières. L'absence de lien au territoire pour la majorité des produits (produits très transformés déconnectés de l'amont agricole), le défaut d'identité régionale forte, l'absence d'effet structurant sur la production agricole locale, rendent difficile le partage de valeurs communes entre l'amont et l'aval des grandes filières agroalimentaires.

Une filière peu structurée et peu organisée pour fournir un marché de masse :

- des petites entreprises aux moyens limités, de taille et d'activités diverses, isolées et peu organisées ;
- un approvisionnement local difficile, engendrant une forte dépendance aux produits des autres régions (en particulier pour ce qui concerne les GMS et la restauration collective) ;
- une grande vulnérabilité de la région en cas de catastrophes ou de crises.

Des contraintes pour les entreprises :

- des charges nettement plus élevées qu'en régions périphériques (foncier, emplois, taxes Grand Paris...) ;
- un secteur moins soutenu comparé à d'autres régions ;
- des difficultés pour s'agrandir (rareté du foncier) et pour recruter (manque de disponibilité en main d'œuvre qualifiée, turnover élevé, accès difficiles aux sites) ;
- des difficultés de logistique, de circulation et de desserte au plus près des consommateurs, en particulier au sein de la Métropole du Grand Paris.

Un déficit d'image du secteur et des produits régionaux :

- un secteur méconnu du grand public et du secteur de l'emploi, l'offre étant peu visible et peu organisée ;
- un manque d'identité régionale souffrant du peu de lien au territoire ;
- l'absence d'une industrie de transformation identifiée comme « référente régionale ».

Une déstabilisation de l'activité économique, risquant de faire disparaître les filières les plus fragiles :

- une pression sur les prix, réduction des marges et volatilité des prix des matières premières ;
- des transmissions et rachats par des groupes avec des risques de délocalisation de la production.

Une concurrence avec les régions voisines :

- un accès et un coût du foncier contraignants alors que des propositions d'implantation à des coûts intéressants existent dans les régions limitrophes ;
- une inadéquation de l'offre avec la demande des consommateurs franciliens en produits de proximité.

POINT D'ACTUALITÉ

En 2020, deux crises ont particulièrement affecté les industries agroalimentaires franciliennes : la jaunisse de la betterave et la pandémie de la Covid-19. En effet, les rendements de la betterave ont été divisés par deux en Île-de-France en 2020 en raison de la jaunisse, conjuguée à la sécheresse. Cette virose qui a fortement touché la région est liée à la prolifération des pucerons en l'absence de gel hivernal et à la diminution des moyens de lutte suite à l'interdiction des néonicotinoïdes. Les industriels sucriers de la région, déjà affectés par des prix bas avant cette crise, ont été particulièrement impactés. Concernant la crise de la Covid-19, les impacts sur les IAA sont hétérogènes. Le secteur de la restauration hors domicile (cafés, hôtels, restaurants, grossistes, acteurs de l'évènementiel, du tourisme et autres) est indéniablement celui qui a été le plus touché. D'autres secteurs, comme l'export ou plus encore la GMS, qui a profité des reports de consommation, ont été moins impactés, voire pour certaines entreprises

en augmentation de chiffre d'affaires. La résilience des entreprises est proportionnelle à leur taille : plus elles sont petites, plus elles semblent connaître des difficultés à s'en remettre.

LE MIN DE RUNGIS PENDANT LA CRISE SANITAIRE

Pendant la crise sanitaire, le MIN de Rungis s'est montré particulièrement actif pour approvisionner la population francilienne en complément de la grande distribution. Deux des trois composantes principales de la clientèle du MIN ont été très affectées par les restrictions : la restauration aussi bien commerciale que collective, et les commerçants des marchés forains ainsi que les fleuristes, fermés pendant le 1er confinement. En revanche, les détaillants indépendants de proximité ont bénéficié d'une demande accrue de produits frais en raison des limitations de déplacement ; certains marchés forains et fleuristes ont par ailleurs assez vite mis en place une activité de livraison à domicile de substitution. La Semmaris a également mis en place, pendant la durée de la crise, une activité de commande et de livraison en ligne. Ces facteurs, ainsi que des niveaux de prix plutôt plus élevés qu'à l'ordinaire, ont permis aux grossistes de Rungis de maintenir un niveau d'activité finalement satisfaisant, même si certains ont dû avoir recours au régime spécifique de chômage partiel.

EN SAVOIR +

Direction régionale et interdépartementale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt Île-de-France (DRIAAF) : <https://driaaf.ile-de-france.agriculture.gouv.fr/Les-industries-agro-alimentaires>

ARIA Ile-de-France : www.aria-idf.net

Île-de-France Terre de Saveurs : www.iledefrance-terredesaveurs.fr

OCAPIAT : www.ocapiat.fr

DRIAAF ÎLE-DE-FRANCE

18 avenue Carnot - 94234 Cachan Cedex - Tél. : 01 41 24 17 00

Fiche réalisée par la Direction régionale et interdépartementale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt Île-de-France

SEPTEMBRE 2021